

Délégation Animation-Formation-Prévention - Secteur Animation - Subvention exceptionnelle au Comité de Quartier de Saint-Ferjeux

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Par convention renouvelée en septembre 1990 pour une durée de 4 ans, la Ville de Besançon a confié à l'Association «Comité Quartier Rosemont/Saint-Ferjeux» la gestion de la Maison de Quartier, place Ducat, et l'animation sur l'ensemble du quartier Rosemont Saint-Ferjeux.

Une subvention annuelle est allouée par la Ville et tient compte des projets d'animation proposés et des charges de structure incombant à l'Association. En 1992 cette subvention s'est élevée à 463 000 F.

Les bilans financiers des saisons 1990/1991 et 1991/1992 font apparaître un déficit lié à un accroissement des charges de structure (personnel), non compensé par des ressources correspondantes.

Les responsables du Comité de Quartier sollicitent la Ville pour l'attribution d'une aide exceptionnelle leur permettant de maintenir l'ouverture de la Maison de Quartier et d'assurer la poursuite des activités d'animation proposées à la population.

Une subvention exceptionnelle de 150 000 F est proposée pour résorber le déficit actuel et éviter la cessation d'activités de la Maison de Quartier.

Le Comité de Quartier aura à retrouver les conditions d'une gestion équilibrée et l'attribution de la subvention de fonctionnement 1993 fera l'objet d'une redéfinition des termes de la convention et de la rédaction d'un avenant qui précisera les objectifs et les missions du Comité de Quartier ainsi que la hauteur des moyens apportés par la Ville.

Le Conseil Municipal est invité à attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 150 000 F au Comité de Quartier Rosemont/Saint-Ferjeux. En cas d'accord, la dépense est à imputer sur le chapitre 945.90/691.47030 qu'il convient d'abonder d'un crédit d'égal montant par transfert du compte de dépenses imprévues 970/669.20200.

M. TOURRAIN : Je suis intervenu en Commission des Finances pour m'étonner de cette subvention demandée pour éponger le déficit alors que cette Maison de Quartier est celle qui, à Besançon, de très loin, reçoit la plus forte subvention. J'aimerais en avoir la confirmation et que l'on me donne le montant des subventions accordées aux autres Maisons de Quartier. Mais ce que je souhaite surtout dans cette affaire-là, ce n'est pas qu'on se limite à un rapport indiquant les nouvelles orientations, c'est qu'on impose à cette Maison de Quartier une gestion extrêmement rigoureuse car il n'y a pas de raison qu'elle reçoive 600 000 F et que d'autres se trouvent par ailleurs pénalisées. D'autre part, cela risque de créer un précédent et je trouve cela déplorable.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Les Maisons de Quartier fonctionnent de façon très différente d'un quartier à un autre. Pour certaines d'entre elles, cela se passe bien ; pour d'autres, c'est plus difficile. Je dois vous signaler que la MJC de Palente par exemple a une subvention beaucoup plus importante que la Maison de Quartier de Saint-Ferjeux. Donc ce comité de quartier fait un très gros travail ; il est en déficit déjà sur 1991. On lui a donc demandé de faire mieux mais en 1992 il y a ce déficit cumulé qui fait qu'il faut quand même maintenant leur faire relever un peu la tête. Les membres du bureau du Comité de Quartier que j'ai reçus il y a quelques jours m'ont d'ailleurs dit que cela ne sera pas suffisant. Nous allons les revoir, les dates de réunion sont déjà fixées, pour essayer de remettre tout à fait à flot ce Comité de Quartier qui joue un rôle inestimable, je tiens à le souligner et qui avec 463 000 F n'était pas, comme vous l'avez dit, la Maison la plus onéreuse et la plus chère de la Ville.

M. TOURRAIN : Vous confondez MJC et Maison de Quartier. Si la MJC Palente touche une subvention qui est beaucoup plus importante, vous savez très bien qu'elle a une activité différente de celle de la Maison de Quartier.

De toute façon, c'est une certaine lutte contre le laxisme : lorsque vous accordez 400 000 F ou 450 000 F de subvention, cela a été étudié à l'avance ; il faut donc demander à ceux qui gèrent cette Maison de s'en tenir à ce budget, sinon pourquoi ouvrir les vannes de ce côté-là alors que vous vous promettez de les fermer dans d'autres côtés. Vous ne pourrez jamais faire d'économies et dégager de capacité de financement si vous traitez tous les problèmes comme celui-là.

Vous commencez par 150 000 F et petit à petit cela s'ajoute aux autres, c'est cela la gestion vous le savez très bien. Vous pouvez faire de grandes économies, on vous a déjà dit dans quels secteurs, mais aussi une succession de petites économies, et si vous avez désigné un organisme pour pouvoir vous conseiller dans ce domaine-là, c'est que vous sentez bien qu'il y a quelque chose à faire. De toute façon, c'est un problème de rigueur. Aussi, demandez à cette Maison de Quartier d'avoir une gestion rigoureuse et de fonctionner avec la subvention qui leur est accordée par la Ville.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Ce que je vous reproche Monsieur TOURRAIN, c'est de discuter d'un problème que vous connaissez mal. La Maison de Quartier de Saint-Ferjeux vous la connaissez bien ? Monsieur TOURRAIN, la Maison de Quartier de Saint-Ferjeux et le Comité de Quartier ressemblent un petit peu et même beaucoup à une MJC comme celle de Palente. Ce n'est pas la Maison de Quartier de Bregille par exemple, c'est très différent. Donc il y a eu des difficultés, nous les avons déjà examinées avec Raymond JEANNIARD. Nous sommes en pleine discussion et il n'y a pas de laxisme ni chez nous, ni dans cette Maison. Ils ont eu davantage d'activités, des subventions du Conseil Général n'ont pas été renouvelées l'année suivante, il y a tout un contexte qui fait que si on vous passe cela aujourd'hui c'est simplement pour les aider à poursuivre leurs activités dans ce quartier.

M. FOUSSERET : Je répète essentiellement en direction de notre ami GRAPPIN qui est un membre éminent du Comité de Quartier de Bregille, qu'il y a deux sortes de Comité de Quartier, par exemple ceux qu'on connaît bien : Bregille, Saint-Claude ou Palente qui ont des activités de Maison de Quartier et auxquels nous donnons des subventions qui se situent entre 70 000 F et 100 000 F, et la Maison de Quartier de Saint-Ferjeux qui a une action équivalente à une MJC.

Vous comparez deux choses qui ne sont absolument pas comparables Monsieur TOURRAIN, ce qui explique la différence de financement très importante qu'il y a, et je pense que si vous êtes passé à Saint-Ferjeux vous êtes vraiment passé très rapidement.

M. HUMBERT : Je voulais simplement souligner le travail qui est fait au Comité de Quartier dans le domaine social : le RMI, le soutien scolaire... C'est vrai qu'un léger déficit apparaît mais ce qu'il faut bien dire c'est que pendant deux ans, le Conseil Général a apporté des subventions pour l'action sociale, puis il a cessé son aide mais la Maison de Quartier a continué ces actions sociales. Et c'est vrai aussi qu'il n'y a que la Ville qui répond pour l'instant au Comité de Quartier. Donc Messieurs les Élus, je pense que l'argent n'est pas gaspillé mais, dans ce domaine, qui doit payer ?

Mme DUVERGET : Monsieur le Maire, j'aimerais que M. l'Adjoint JEANNIARD nous apporte quelques précisions sur l'accroissement des charges de personnel non compensées par des ressources correspondantes.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Il va vous apporter toutes les explications que vous souhaitez car c'est un dossier qu'il suit depuis longtemps et de très près. Il m'en a déjà parlé à plusieurs reprises et on essaie de trouver une solution.

M. JEANNIARD : Je regrette quand même l'absence spontanée du Conseiller Général du quartier. C'est dommage car il aurait pu prendre part au débat.

Pour ce dossier, je retiens tout à fait les propos de M. TOURRAIN en ce qui concerne la rigueur budgétaire car il est évident qu'une association de quartier doit travailler dans le cadre de ses ressources budgétaires et ne pas le dépasser. Ce qui s'est passé pour le Comité de Quartier de Saint-Ferjeux, c'est qu'il recevait une subvention importante du Conseil Général pour une action sociale en direction des RMistes. Dans ce cadre-là, il avait d'ailleurs donné satisfaction. Il avait embauché du personnel pour

suivre un certain nombre de RMistes qui habitaient le quartier. Or le Conseil Général a attribué des subventions pendant deux années budgétaires et je dirais, sans prévenir, -et on voit là un petit peu la rédefinition de la politique au Conseil Général qu'on ne comprend pas tout à fait d'ailleurs- il a supprimé cette subvention ainsi de façon très brutale alors que les actions avaient été déjà engagées et traitées par le Comité de Quartier de Saint-Ferjeux, d'où un déficit important sur lequel nous avons été mis au courant. Nous avons déjà donné d'ailleurs un certain nombre de directives au Comité de Quartier de Saint-Ferjeux pour qu'il réduise de façon très sensible ces charges de personnel dans le cadre de son activité qui devait à notre avis se resituer dans le cadre d'une animation.

Nous suivons, et j'ai suivi de très près toute l'action du Comité de Quartier afin qu'une rigueur s'impose au Comité de Quartier qui gère l'établissement Maison de Quartier de Saint-Ferjeux. Des axes lui ont été donnés qui sont actuellement étudiés entre le Comité de Quartier et nous-mêmes.

Fallait-il fermer la Maison de Quartier au 1^{er} septembre ? Je crois qu'il eût été véritablement aberrant de fermer une Maison de Quartier alors que cela semble être une nécessité importante sur Rosemont - Saint-Ferjeux pour l'ensemble des activités et des animations. Donc la Ville de Besançon a souhaité attribuer une subvention exceptionnelle pour que cette Maison puisse fonctionner à la rentrée scolaire en particulier. D'autre part, nous allons réfléchir sur l'ensemble des interventions municipales sur ce quartier Rosemont - Saint-Ferjeux afin d'essayer de globaliser ceci et de donner un ensemble de moyens aux partenaires qui agissent dans le domaine de l'animation de quartier et de la prévention sur Rosemont - Saint-Ferjeux. Je pense qu'on arrivera ainsi à des équilibres budgétaires parfaitement réussis et qui devront être observés.

M. TOURRAIN : Je remercie M. l'Adjoint de nous avoir apporté ces précisions et en fait il rejoint parfaitement le point de vue que j'avais exprimé tout à l'heure. On peut déplorer la situation actuelle mais ce n'est pas la peine de s'éterniser dessus. Ce qu'il faut voir c'est pour l'avenir, déterminer les conditions pour que cela fonctionne mieux. M. l'Adjoint l'a dit, cela me satisfait comme indication puisque dans l'avenir il y aura une rigueur nouvelle qui va s'appliquer dans la gestion.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la proposition du Rapporteur.